



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00169

Numéro SIREN : 825 341 027

Nom ou dénomination : 26 CONDUITE

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2017 sous le numéro de dépôt A2017/002701

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



693573

Dénomination : 26 CONDUITE
Adresse : 30 rue de Mulhouse 26000 Valence -FRANCE-

n° de gestion : 2017B00169
n° d'identification : 825 341 027

n° de dépôt : A2017/002701
Date du dépôt : 12/04/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 31/03/2017



693573

26 CONDUITE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 000.00 €
Siège social : 30 Rue de Mulhouse
26000 VALENCE
825 341 027 RCS ROMANS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 31 MARS 2017

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE
12 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,
et le trente et un mars, à onze heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 14 mars 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Fabien NUISEMENT préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 200 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE
12 AVR. 2017

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau directeur général,
- Rémunération du nouveau directeur général.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général :

- **Madame Madeline BURGNIES, demeurant à VALENCE (Drôme) 3 Rue de la Luire Le Trianon,**

afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

Dans le cas où Monsieur Fabien NUISEMENT viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Madame Madeline BURGNIES conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Madame Madeline BURGNIES, est investie des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que le nouveau directeur général ne percevra aucune rémunération, seuls ses frais de représentation et de déplacement pourront lui être remboursés sur présentation de justificatifs.

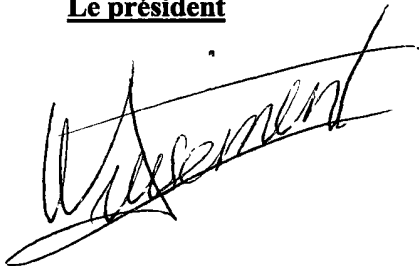
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Madeline BURGNIES, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et affirme satisfaire aux conditions statutaires notamment relatives à la limite d'âge et n'être frappée d'aucune des interdictions déchéances ou incapacité susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabien Nuiement', written over a horizontal line.

Un associé

A smaller, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.